



Litige bnp paribas remboursement anticipé partiel

Par **rabiimb**, le **23/12/2011** à **10:35**

Bonjour,

Ma banque m a rallongé la durée de mon crédit immobilier sans mon autorisation suite a une demande de remboursement anticipé partiel. Ils ont baissé la mensualité et rallongé la durée. Au mois de juin 2011, j ai augmenté mes mensualites de 10% et j ai une lettre de confirmation du 27 juin d un nouveau montant et la durée de 110 mois. Au mois de juillet j ai fait une demande de remboursement anticipé partiel dont le but est de diminuer la durée du crédit. Ma demande a été mal comprise et la banque a baissé les mensualités et augmenté la durée a 123 mois. J ai contacté mon agence pour réclamer car j ai été surpris. Ceci étant, ma conseillère m a dit de faire un courrier a Paris et a Nancy Cela dure depuis mois de juillet 2011. Le service de Nancy m a adressé des avenants mais je ne suis pas d accord pour les signer car mon contrat de base permet de faire un remboursement anticipé partiel a chaque date anniversaire et d augmenter les mensualites de 2-10% avec un simple courrier sans aucun avenant.

Je voudrais savoir ou je pourrai m adresser pour regler ce probleme?

En sachant que j ai deja écrit au siege de la Banque a Paris, a Nancy et a mon agence de Thionville.

GRAND MERCI D AVANCE

Par **pat76**, le **23/12/2011** à **14:20**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'agence bancaire avec laquelle vous avez signé le contrat en précisant qu'il n'est pas question pour vous d'accepter des avenants prolongeant la durée de remboursement du crédit immobilier avec une baisse du montant de la mensualité, alors que vous avez effectué un remboursement partiel anticipé.

Vous indiquez que si une erreur d'interprétation a été commise, vous n'avez pas à en supporter les conséquences. Vous précisez que vous n'admettez aucune modification de votre contrat initial et qu'en cas de litige vous laisserez le soin à la juridiction compétente de le trancher et que vous ne manquerez pas si nécessaire de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **rabiimb**, le **23/12/2011 à 14:45**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse, j'ai déjà envoyé deux lettres de réclamation avec accusé de réception mais pas à ma banque d'origine, comme j'ai déménagé.

Est-ce que je dois en envoyer encore une à la banque d'origine du prêt?

merci bien

Par **pat76**, le **23/12/2011 à 15:01**

Bonjour

Vous envoyez votre lettre au responsable de l'agence avec laquelle vous aviez contracté le prêt et une copie de cette lettre au responsable de votre agence actuelle afin de l'informer.

Par **rabiimb**, le **23/12/2011 à 19:08**

je vous remercie beaucoup de votre aide,
je reviendrai vers vous si nécessaire

Joyeux Noël à vous